

# SYNTHÈSE DE QUELQUES NOTIONS DE RÉGLEMENTATION

MEMENTO-RPTX-110



## LIMITES RÉGLEMENTAIRES ANNUELLES

	E (corps entier)	H extrémités	H cristallin	H peau
	mSv	mSv	mSv	mSv sur 1cm <sup>2</sup>
Catégorie A	20	500	20	500
Catégorie B	6	150	20	150
Jeunes 15-18 ans	6	150	15	150
Non classé	1	50	15	50

## DÉFINITION DES ZONES RÉGLEMENTÉES

Cas des installations fixes ou des dispositifs mobiles utilisés dans les mêmes lieux

La surveillance dosimétrique est (à minima) à mettre en œuvre pour les travailleurs classés

Aucune dosimétrie	Dosimétrie PASSIVE	Dosimétrie PASSIVE + Dosimétrie OPERATIONNELLE			
Zone non réglementée	Zone Surveillée Bleue	Zone Contrôlée Verte	Zone Contrôlée Jaune	Zone Contrôlée Orange	Zone Contrôlée Rouge
Z.N.R.	Z.R.	Z.R.	Z.S.R.	Z.S.R.	Z.I.

E  
80  $\mu$ Sv  
(1 mois)

E  
1,25 mSv  
(1 mois)

E  
4 mSv  
(1 mois)

E  
2 mSv  
(1 heure)

E  
100 mSv  
(1 heure)  
& 100 mSv  
moyennée sur  
1 seconde

Cas des dispositifs mobiles

Zone non  
réglementée

Zone  
d'opération\*

E = 25  $\mu$ Sv

intégrée sur 1 heure

\*si la dose intégrée sur 1 heure  
dépasse 2,5  $\mu$ Sv à 1 mètre

Rappel des notions de DOSES

Dose absorbée	D	Gray (Gy)	
Dose équivalente	H <sub>T</sub>	Sievert (Sv)	
Dose efficace	E	Sievert (Sv)	

$W_R$  Facteur de pondération radiologique  
dépend de la nature du rayonnement

$W_T$  Facteur de pondération tissulaire  
tient compte de la radiosensibilité des tissus

# SYNTHÈSE DE QUELQUES NOTIONS DE RÉGLEMENTATION



## 3 Zones Réglementées

ZONE « **CORPS ENTIER** » si la dose efficace dépasse  
80  $\mu$ Sv sur 1 mois

ZONE « **EXTRÉMITÉS** » si la dose équivalente dépasse  
4 mSv sur 1 mois aux extrémités

ZONE « **RADON** » si la concentration dans l'air engendre  
une dose efficace > 6 mSv sur 1 an

## Missions du Conseiller en Radioprotection & Obligations de l'employeur

Évaluation individuelle de l'exposition aux R.I. Classement des travailleurs Suivi Individuel - Surveillance radiologique	Étude du « zonage » Mise en œuvre ou supervision des vérifications
Formation interne des travailleurs Gestion des situations d'urgence Veille réglementaire	Démarches auprès de l'A.S.N. (déclaration – enregistrement - autorisation) Inventaire des sources R.I. à l'I.R.S.N.

## Textes de référence sur les différentes thématiques en radioprotection

Zonage	Arrêté du 15 mai 2006 (modifié)
Suivi dosimétrique et carte de suivi médical	Arrêté du 17 juillet 2013
Formation de la P. C. R.	Arrêté du 06 décembre 2013
Contrôles de radioprotection	Arrêté du 21 mai 2010
Externalisation de la P. C. R.	Arrêté du 24 novembre 2009
Formation CAMARI	Arrêté du 21 décembre 2007
NORME NF C 15-160	Arrêté du 22 août 2013
Formation Radioprotection des patients	Arrêté du 18 mai 2004 et Décision 2017-DC-0585
Niveaux de référence diagnostiques	Arrêté du 24 octobre 2011
Information Compte rendu d'acte médical	Arrêté du 22 septembre 2006
Gestion des déchets	Arrêté du 23 juillet 2008
Exposition au radon	Arrêté du 08 décembre 2008 – Arrêté du 27 juin 2018 Circulaire DGT/ ASN N°4 du 21 avril 2010
Code du Travail - Code de la Santé Publique – Code de l'Environnement	

Des questions ? N'hésitez pas : [contact@radioprotection.fr](mailto:contact@radioprotection.fr)